# FONCTIONNEMENT DU MINISTÈRE – AVIS DE CONCOURS

## *Délégation de signature*

### Décision du 11 décembre 2006 portant délégation de signature

NOR : *SOCN0610597S*

(Texte non paru au *Journal officiel*)

Le président de la Haute Autorité de lutte contre les discriminations et pour l'égalité,

Vu la loi n° 2004-1486 du 30 décembre 2004 portant création de la Haute Autorité de lutte contre les discriminations et pour l'égalité ;

Vu le décret n° 2005-215 du 4 mars 2005 relatif à la Haute Autorité de lutte contre les discriminations et pour l'égalité ;

Vu la délibération n° 2006-197 du 2 octobre 2006,

Décide :

Article 1er

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Ferrand (Luc), directeur des affaires juridiques, M. Lefèvre (Didier), délégué régional de la Haute Autorité à La Réunion, est habilité à signer au nom du président tous actes et décisions se rapportant à l'enregistrement et à l'instruction des réclamations.

Article 2

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du ministère de l'emploi, de la cohésion sociale et du logement.

*Le président,*
L. SCHWEITZER